

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 8 février 2016, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Charles Choquette est absent.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

**1 Assemblée de janvier 2016**

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 11 janvier, 20 h 00

**2 Assemblée du 8 février 2016**

- 2.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

**3 Administration générale**

3.1 Conseil municipal

3.1.1 Demande de commandite Défi Gratte-ciel

3.1.2 Appui à l'école publique

3.1.3 Commission scolaire des Hautes-Rivières – Consultation plan triennal 2016-2019

3.1.4 Programme de commandites 2016

3.1.5 Service transport adapté – année 2016

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Réclamation frais occasionnés au 346, Principale

3.2.2 Résolution désignant un nouvel administrateur principal en remplacement de Martine Barber

3.2.3 Renouvellement du contrat d'assurance

**4 Sécurité publique**

4.1 Service des Incendies

4.1.1 Rapports d'événements

**5 Transport & bâtiment**

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Réfection rue Principale

Décompte progressif # 3 et acceptation provisoire

- 5.1.2 Point retiré
- 5.1.3 Offre de services pour installation de bornes au 346 rue Principale
- 5.1.4 Offre de services – Mise à niveau du système d’alarme
- 5.1.5 Offre de services – Changement système de chauffage
- 5.1.6 Offre de services nettoyage des conduites de ventilation
- 5.1.7 Réfection Centre Communautaire
- Décompte progressif # 3 et autorisation de paiement
- 5.1.8 Consultants SM – Analyse et recommandations – Coûts supplémentaires pour l’isolation des trottoirs et bordures rue Principale
- 5.1.9 Travaux d’infrastructures rue St-Georges Phase II

## **6 Hygiène du milieu**

- 6.1 Ville de Farnham – Règlement décrétant des travaux de réfection des médias filtrants à la station de traitement d’eau potable et pourvoyant à un emprunt de 1 798 000 \$
- 6.2 Remplacement des pompes du poste principal de la station d’épuration des eaux usées
- 6.3 Acquisition d’une servitude pour conduite du trop-plein, route 235

## **7 Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
  - 7.1 Adoption du règlement numéro 794-16 concernant l’épandage 2016
  - 7.2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement de zonage numéro 793-16
  - 7.3 Demande d’autorisation CPTAQ – 569, rang Saint-Georges
  - 7.4 Demande de dérogation mineure, 72 Croissant des Hirondelles
  - 7.5 Demande de dérogation mineure, 107 route 235
  - 7.6 Demande de dérogation mineure, 425 rue des Colibris
  - 7.7 Point retiré

## **8 Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Demande de permis de réunion pour les activités estivales
  - 8.1.2 Demande de licences à la SOCCAN
  - 8.1.3 Surveillance pour le local de patin
  - 8.1.4 Organisation du camp de jour
  - 8.1.5 Organisation pour la saison de soccer mineur
- 8.2 Infrastructures
  - 8.2.1 Accès à internet sur le terrain des loisirs

## **Période de questions**

## **9 Divers & affaires nouvelles**

### **Correspondance**

- Co-1 Offre de services – Enviro Transpex
- Co-2 Suivi Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal – 2015-2016

- Co-3 Démission de Mme Martine Barber
- Co-4 Article pour la fusion du hockey mineur dans Rouville
- Co-5 MRC de Rouville – Consultation projet de Plan de gestion des matières résiduelles
- Co-6 CPE Bambin Club – Lettre de remerciement
- Co-7 École secondaire Paul-Germain-Ostiguy – Invitation lancement campagne de financement
- Co-8 Union des producteurs agricoles – Invitation 4<sup>e</sup> gala des Agristars de la fédération
- Co-9 MMQ - Ristourne

**RÉSOLUTION 02-024-16**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016 à 20h00.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-025-16**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D	61 865.39 \$
▪ Déboursés directs :	37 338.01 \$
▪ Fournisseurs :	169 243.86 \$
▪ Salaires :	20 657.45 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 02-026-16**  
**DEMANDE DE COMMANDITE DÉFI GRATTE-CIEL**

En réponse à la demande reçue de 4 pompiers du Service incendie, soit Messieurs Yanick Rousseau, Simon Meunier, Frédérick Dubeau et Benoit Roussel, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accepter de mettre la salle communautaire à la disposition du Défi Gratte-Ciel sans frais, le 2 avril 2016, pour un souper spaghetti au profit de la Dystrophie musculaire, ainsi que d'assumer les frais d'inscription au Défi Gratte-ciel pour lesdits pompiers.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-027-16**  
**APPUI AU SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS**

Considérant que l'école publique offre des services éducatifs à tous ses élèves sans distinction aucune et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

Considérant que la commission scolaire doit composer depuis 2010 avec des compressions importantes et récurrentes;

Considérant que le réseau scolaire est rigoureusement géré et fait preuve d'efficience;

Considérant l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté de laquelle elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend compte;

Considérant que le système d'éducation public québécois n'est pas qu'un service gouvernemental, mais un réseau vivant d'écoles primaires et secondaires et de centres qui offrent des services de formation professionnel, d'éducation aux adultes et de formation continue qui participe au développement des communautés;

Considérant les travaux en cours pour rédiger un projet de loi destiné à réformer la gouvernance scolaire et qui serait déposé sans être appuyé ou même inspiré de quelque forme de consultation connue qui aurait impliqué le réseau scolaire;

Considérant l'importance d'un gouvernement local et imputable, lequel connaît et comprend les besoins de la population qui l'a élu et qu'il représente;

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de demander au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Monsieur François Blais, et au premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, d'assurer le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise en lui prévoyant un financement public adéquat.

De demander également au ministre et au premier ministre d'assurer le maintien de l'instance démocratique de proximité.

D'acheminer à la Commission scolaire des Hautes-Rivières copie de cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-028-16  
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES – CONSULTATION PLAN  
TRIENNAL 2016-2019**

Considérant la réception du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien y est favorable et, qu'en conséquence, elle n'émette pas d'avis à cet égard.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-029-16  
PROGRAMME DE COMMANDITES 2016**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Carrier et résolu de renouveler le Programme de commandites de la Municipalité d'Ange-Gardien selon les modifications proposées par Madame Annie Lévesque, agente de communication et adjointe aux loisirs, dans son rapport de recommandations du 20 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-030-16  
SERVICE TRANSPORT ADAPTÉ ANNÉE 2016**

Considérant les modalités de l'entente de services conclue entre la MRC Brome-Missisquoi et la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires par la MRC Brome-Missisquoi ainsi que la tarification relative;

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de confirmer le montant de la contribution financière à 10 062 \$ pour l'année 2016, déduite de la portion du surplus accumulé qui lui est affecté, soit 5 039 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-031-16**

**RÉCLAMATION FRAIS OCCASIONNÉS AU 346, RUE PRINCIPALE SUITE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION RUE PRINCIPALE**

Considérant que suite aux travaux de réfection effectués sur la rue Principale par l'entreprise Groupe Allaire & Gince infrastructures à l'automne dernier, la propriétaire du 346, rue Principale a subi un refoulement d'égout en lien avec un tuyau obstruant la nouvelle conduite sanitaire;

Considérant que la propriétaire demande un remboursement de 1 231,49 \$ pour les dommages causés à sa résidence et que la réclamation fut soumise aux assureurs de la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que les assureurs ont pris connaissance du dossier et que ces derniers affirment que les dommages causés résultent des travaux effectués par l'entrepreneur;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'informer la propriétaire du 346, rue Principale que la Municipalité effectuera une retenue spéciale sur les sommes dues à l'entrepreneur.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-032-16**

**NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL EN REMPLACEMENT DE MADAME MARTINE BARBER**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé Madame Martine Barber comme administrateur principal;

Considérant qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de désigner Mme Brigitte Vachon à titre d'administrateur principal en remplacement de Madame Martine Barber aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-033-16**  
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE**

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de renouveler l'assurance de la Municipalité avec *La Mutuelle des municipalités du Québec* au montant de 41 959,00 \$ pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 02-034-16**  
**RÉFECTION RUE PRINCIPALE - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 ET ACCEPTATION PROVISoire**

Considérant le décompte progressif # 3, en date du 26 janvier 2016, pour les travaux de réfection de la rue Principale et la recommandation de paiement des Consultants S.M. Inc. Experts-conseils, au montant de 5 781,57 \$, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- D'effectuer une retenue spéciale de 2 500 \$ relativement à la réclamation du 346, rue Principale;
- D'autoriser le paiement de 3 281,57 \$, taxes incluses, à Groupe Allaire & Gince Infrastructures Inc. pour les travaux d'infrastructures réalisés sur la rue Principale;

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-035-16**  
**OFFRES DE SERVICES POUR INSTALLATION DE BORNES AU 346, RUE PRINCIPALE**

Considérant que dans le cadre des travaux d'infrastructures de la rue Principale, une borne d'arpentage d'une propriété privée a été déplacée;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de mandater l'entreprise Bérard & Tremblay à effectuer l'installation de la borne au montant de 450 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-036-16**

**OFFRE DE SERVICES – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D’ALARME**

Considérant que M. Dominic Drouin, préventionniste en sécurité incendie a procédé à l’inspection de l’hôtel de ville et a recommandé de faire une mise à niveau du système d’alarme actuel;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de soumissions auprès de trois soumissionnaires et que deux entreprises y ont répondu, soit :

<b>Entreprises</b>	<b>Offre de prix</b>
Alarme JP Com	3 601.80 \$ + taxes
MBI Sécurité	4 560.00 \$ + taxes

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Alarme JP Com, montant de 3 601,80 \$, plus taxes.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 02-037-16**

**OFFRE DE SERVICES – CHANGEMENT SYSTÈME DE CHAUFFAGE**

Considérant que le système de chauffage de l’hôtel de ville est désuet et ne fonctionne plus à sa pleine capacité;

Considérant que les Services techniques ont procédé à un appel d’offres auprès de cinq soumissionnaires dont : Plomberie Brière, Plomberie Mario Chagnon, Plomberie & Chauffage Saint-Hyacinthe, Plomberie 2000 inc. et Les Huiles Norco;

Considérant que les coûts d’exploitation au gaz naturel sont estimés à 40% inférieurs du coût du mazout;

Considérant les soumissions reçues et les subventions disponibles auprès de Gaz Métro;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d’octroyer le contrat à Plomberie & Chauffage Saint-Hyacinthe pour l’installation d’une chaudière au gaz de 400 000 btu au montant de 20 780,00 \$, moins la subvention de 10 500 \$ de Gaz Métro et d’autoriser une dépense de 10 280,00 \$ plus taxes pour le changement du système de chauffage.

Adopté à l’unanimité.



**RÉSOLUTION 02-038-16**

**OFFRE DE SERVICES – NETTOYAGE DES CONDUITES DE VENTILATION**

Considérant que les Services techniques ont procédé à un appel d’offres auprès de deux soumissionnaires pour le nettoyage des conduites de ventilation;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Détail des services</b>	<b>Offre de prix</b>
Youppy! C’est net	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nettoyage des conduits</li><li>• Installation de porte d’accès dans les conduits</li></ul>	6 499.00 \$ + taxes
Groupe Danco	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nettoyage des conduits</li><li>• Installation de porte d’accès dans les conduits</li><li>• <i>Équilibrage des systèmes.</i></li></ul>	3 300.00 \$ +taxes <i>1 000.00 \$ + taxes</i>

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit Groupe Danco pour le nettoyage des conduites au montant de 3 300 \$ plus taxes, ainsi que l’équilibrage du système, si nécessaire.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 02-039-16**

**RÉFECTION CENTRE COMMUNAUTAIRE - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire et selon les recommandations de Monsieur Justin Viens, architecte, il est proposé par M. Jonathan Alix appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d’autoriser le paiement de 4 139,10 \$ à Construction Lessard & Associés.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 02-040-16**

**CONSULTANT SM – ANALYSE ET RECOMMANDATIONS – COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L’ISOLATION DES TROTTOIRS ET BORDURES RUE PRINCIPALE**

Considérant le rapport des Consultant SM suite à la demande de Groupe Allaire & Gince infrastructures pour des coûts supplémentaires reliés à l’isolation des trottoirs et bordures sur la rue Principale;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de ne pas accepter la proposition du Groupe Allaire & Gince infrastructures pour l'isolation des trottoirs et bordures sur la rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-041-16  
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE SAINT-GEORGES – PHASE II**

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à la phase 2 de la réfection de la rue Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser la demande de soumissions pour services professionnels pour la préparation de plans et devis, la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-042-16  
VILLE DE FARNHAM – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION  
DES MÉDIAS FILTRANTS À LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET  
POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 1 798 000 \$**

Considérant que la Ville de Farnham souhaite adopter un Règlement décrétant des travaux de réfection des médias filtrants à la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 1 798 000 \$;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien doit assumer 33,67 % des dépenses en immobilisations décrétées par ledit règlement et que le premier remboursement de l'emprunt aura lieu en 2017;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien doit se prononcer sur le terme de l'emprunt;

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien demande à la Ville de Farnham que le remboursement relatif à l'emprunt soit échelonné sur un terme de 20 ans.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-043-16**

**REPLACEMENT DES POMPES DU POSTE PRINCIPAL DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Considérant la demande de complément d'information du MDDELCC relative à la demande d'autorisation qui lui a été déposée en 2016 dans le cadre du remplacement des pompes du poste principal de la station d'épuration des eaux usées, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de bonifier ladite demande d'autorisation et d'autoriser Madame Brigitte Vachon, directrice générale, à retenir les services d'ingénieurs-conseils à cette effet.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-044-16**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR CONDUITE DU TROP-PLEIN ROUTE 235**

Considérant la demande pour l'acquisition d'une servitude pour la conduite du trop-plein de la route 235, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Brigitte Vachon, à effectuer les démarches nécessaires ainsi que les dépenses relatives à l'acquisition de la servitude.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-045-16**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 794-16 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 794-16 concernant l'épandage pour l'année 2016 de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-046-16**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 793-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 793-16 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 de la Municipalité d'Ange-Gardien ayant comme objet de permettre les habitations multilogements de

6 unités, 3 étages dans la zone 120.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-047-16**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 569, RANG SAINT-GEORGES**

Considérant la demande d'autorisation de M. Daniel Goos à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à des fins de lotissement et d'aliénation d'une portion du lot 3 518 600 utilisée à des fins résidentielles sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que les propriétaires désirent débiter une production maraîchère sur une portion du reste de la propriété;

Considérant que le lotissement ne crée pas de situation dérogatoire au sens de la réglementation municipale;

Considérant que le potentiel du lot et des lots avoisinants sont classés : 0 – Sols organiques;

Considérant que le lot et les lots avoisinants se trouvent en grande majorité en milieu humide et boisé;

Considérant que le lot qui est voué à l'aliénation, 3 518 600 en partie, est déjà utilisé à des fins autres qu'agricoles;

Considération qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y a pas de changement dans le type d'usage;

Considérant que l'application des distances séparatrices ne sera plus contraignante;

Considérant que le lotissement et l'aliénation ne nuiront pas à l'homogénéité du milieu, puisque le bâtiment résidentiel est déjà érigé depuis 1984;

Considérant que la superficie de 371 156,9 m<sup>2</sup> restante est suffisante pour supporter des activités agricoles;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien appui la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) de M. Daniel Goos pour le lot 3 518 600.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-048-16**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 72, CROISSANT DES HIRONDELLES**

Considérant la demande de dérogation mineure portée à l'attention du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la propriété du 72, croissant des Hironnelles, relativement à la remise implantée à 0.81 mètre, alors qu'elle devrait être à plus de 1 mètre selon l'article 7.2.1.4 du Règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'accepter la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- l'implantation dérogatoire de la piscine et de la remise est considérée comme mineure;
- la fondation de la remise est en béton coulé;
- le déplacement de la remise causerait des dommages importants à la propriété;
- l'implantation dérogatoire de la remise n'est pas nuisible à son environnement immédiat;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que le conseil de la municipalité d'Ange-Gardien accepte la demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-049-16**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 107 ROUTE 235**

Considérant la demande de dérogation mineure portée à l'attention du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la propriété du 107, route 235 relativement à l'implantation du bâtiment à 2,76 mètres de l'emprise de l'Autoroute 10;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'accorder la dérogation mineure parce que la construction de l'Autoroute 10 a été effectuée après la construction du bâtiment original;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien accepte la demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-050-16**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 425 RUE DES COLIBRIS**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la propriété du 425, rue des Colibris relativement à la piscine située en partie dans la marge de recul avant, soit à 5,6 mètres, alors qu'elle devrait se trouver au minimum à 6 mètres de l'emprise de la rue, et à la remise implantée à 0,9 mètres, alors qu'elle devait être à plus de

1 mètre, selon l'article 7.2.1.4 du règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'accepter la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- une piscine a une durée de vie limitée;
- l'implantation dérogatoire de la piscine et de la remise est considéré comme mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le conseil de la Municipalité accepte la demande de dérogation mineure du 425, rue des Colibris.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 02-051-16**

#### **DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES**

Considérant l'organisation de nombreuses activités estivales par le Comité des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et la nécessité de se procurer les permis de réunions requis;

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser l'agente de communication et adjointe aux loisirs, Mme Annie Lévesque à :

- Demander les permis de réunions requis à la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs;
- À verser les montants nécessaires à titre de coûts des permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 02-052-16**

#### **DEMANDE DE LICENCES À LA SOCCAN POUR L'ANNÉE 2016**

Considérant que pour se prévaloir du droit d'exécuter des œuvres musicales et pour l'installation récréative exploitée, la Municipalité doit se procurer des licences d'exécution dont :

- Installations récréatives au montant de 185,07 \$;
- Concerts de musique populaire au montant maximum de 500,00 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de mandater la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, à faire les démarches nécessaires pour se procurer lesdites licences et d'autoriser une dépense maximum de 700 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-053-16**  
**SURVEILLANCE POUR LE LOCAL DE PATIN**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de mandater Mme Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, à faire les démarches nécessaires afin d'embaucher un surveillant pour assurer la sécurité du local de patin lorsqu'il est accessible au patineur.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-054-16**  
**ORGANISATION DU CAMP DE JOUR**

Considérant le rapport daté du 28 janvier 2016, soumis par la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relativement à l'organisation du camp de jour estival;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter les recommandations soumises, selon le scénario numéro 2, et d'autoriser la directrice du Service des loisirs à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation du camp de jour.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-055-16**  
**ORGANISATION SOCCER MINEUR**

Considérant le rapport daté du 28 janvier 2016 de la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relativement à l'organisation de la saison du soccer 2016, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter les recommandations mentionnées audit rapport ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 02-056-16**  
**RÉPARATION PORTE DE GARAGE**

Considérant que les Services techniques ont procédé à un appel d'offres auprès de deux soumissionnaires pour la réparation de la porte du garage municipal;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Détail des services</b>	<b>Offre de prix</b>
Construction Guy Bourdeau inc.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réparation de la porte de garage.</li></ul>	1 600,00 \$ + taxes
La Porte Maskoutaine inc.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fourniture et installation du mécanisme d'ouverture, du coupe froid et du cadrage de la porte de garage.</li></ul>	1 270,00 \$ + taxes

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accorder le contrat aux deux soumissionnaires soit Construction Guy Bourdeau inc. au montant de 1 600,00 \$, plus taxes ainsi qu'à La Porte Maskoutaine inc. au montant de 1 270,00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-057-16**  
**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit ajournée au 16 février 2016 à 19h00.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière